



Post Age 65 Election for Elective Pensionable Service - Annuitant Rachat d'années de service ouvrant droit à pension après l'âge de 65 ans - Pensionné

Provision of the information requested on this document is voluntary. This information is being collected for the purpose of the administration of the Public Service Superannuation Act (PSSA) and is essential to making a decision directly affecting you. Refusal to respond may result in you not being able to purchase post age 65 service. This information will be stored in Personal Information Bank number SSC PCE 702. It is protected from disclosure to unauthorized persons/agencies pursuant to the provisions of the Privacy Act. Under the Act you have the right to request access to your personal information, held by a federal government institution, and to request corrections should you believe the information contains errors or omissions.

La communication des renseignements demandés dans ce document est facultative. Ces renseignements sont recueillis aux fins de l'administration de la Loi de la pension de la fonction publique (LPFP) et sont essentiels pour prendre une décision qui vous concerne directement. Un refus de répondre peut vous empêcher de racheter des années de service ouvrant droit à pension après l'âge de 65 ans. Ces renseignements seront versés au fichier de renseignements personnels numéro ASC PCE 702. Ils sont protégés contre toute divulgation à des personnes ou à des organismes non autorisés, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Aux termes de ladite loi, vous avez le droit de vous faire communiquer les renseignements personnels vous concernant, conservés par une institution du gouvernement fédéral et de demander des corrections si, selon vous, ils sont erronés ou incomplets.

Read instructions carefully before completing.

Lire attentivement les instructions avant de remplir le formulaire.

To be completed by a PSSA annuitant who elects to purchase post age 65 service pursuant to the *pension reform legislation*.

À être rempli par un pensionné en vertu de la LPFP qui choisit de racheter du service ouvrant droit à pension après l'âge de 65 ans, aux termes de la *Loi sur la réforme des pensions*.

PART A - TO BE COMPLETED BY THE ANNUITANT PARTIE A - À ÊTRE REMPLIE PAR LE PENSIONNÉ

Surname - Nom	Given Name(s) - Prénoms		Superannuation No. N° de pension de retraite
Complete Home Address - Adresse complète du domicile	Birth Date - Date de naissance	Sex - Sexe	Date Mailed - Posté le

I hereby elect to purchase the entire period of prior service in the Public Service (see note in instructions).

Par la présente, je choisis de racheter la période entière de service antérieur dans la fonction publique (voir la remarque dans les instructions).

Department - Ministère	FROM - DU	D-J M Y-A	TO - AU	D-J M Y-A
		D-J M Y-A		D-J M Y-A

Method of Payment - Mode de paiement

I further elect to make my contributions in the following manner:

Je choisis, en outre, de verser mes cotisations de la façon suivante :

Enclosed is Ci-joint Lump sum of \$ / Montant forfaitaire de _____ \$

Cheque / Chèque Draft / Lettre de change Money Order - Payable to the Receiver General for Canada / Mandat - À l'ordre du receveur général du Canada

And/Or Ou Monthly Deduction of \$ / Retenue mensuelle de _____ \$

AGREEMENT

1. Where the annuitant makes a lump sum payment:
If in the opinion of the Director, Superannuation Directorate, the *Public Service Superannuation Act* and Regulations made thereunder require a larger contribution to be made than the amount of the lump sum payment that I have made, I agree on demand to pay the difference between these two amounts in accordance with either of the methods of payment mentioned herein.

I understand that if the lump sum paid is greater than the contribution required, a refund will be made.

2. Where the annuitant agrees to pay by monthly deductions:
The monthly payment in respect of the period of service selected herein will not be less than the amount stated above. If in the opinion of the Director, Superannuation Directorate, the *Public Service Superannuation Act* and Regulations made thereunder require larger monthly installments to be made in respect of the said service, I hereby authorize such larger monthly installments be deducted from my benefit.

CONVENTION

1. Si le pensionné verse un montant forfaitaire :
Si, de l'avis du directeur de la Direction des pensions de retraite, les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et les règlements afférents exigent une cotisation plus élevée que le montant que j'ai versé, j'accepte, sur demande, de verser la différence entre ces deux montants, suivant l'un ou l'autre des modes de paiement mentionnés ci-dessus.

Je comprends que si le montant forfaitaire que j'ai versé est supérieur à la cotisation requise, la différence me sera remboursée.

2. Si le pensionné accepte de verser des cotisations mensuelles :
Le versement mensuel correspondant à la période de service racheté par la présente ne sera pas inférieur au montant indiqué ci-dessus. Si, de l'avis du directeur de la Direction des pensions de retraite, les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et les règlements afférents exigent des mensualités plus élevées pour la période de service racheté, j'autorise par la présente la retenue du montant plus élevé sur mes prestations.

Signed at / Signé à _____

Annuitant's Signature - Signature du pensionné

This / Ce _____ day of / jour de _____ year / année

Signature of Witness - Signature du témoin

PART B - TO BE COMPLETED BY SUPERANNUATION DIRECTORATE PARTIE B - À ÊTRE REMPLIE PAR LA DIRECTION DES PENSIONS DE RETRAITE

Date of Receipt - Date de réception	Registration No. - N° d'inscription	Initials - Initiales	
Date of this election / Date de cette option <input type="checkbox"/>	D-J M Y-A	Deductions started effective from / Les retenues ont commencé le <input type="checkbox"/>	Month - Mois Year - Année
Certified by - Certifié par			Date

INSTRUCTIONS TO ANNUITANT

Note: You must elect for the entire period of prior Public Service from the date contributions to the Public Service Superannuation Account ceased pursuant to paragraph 5(1)(j) of the *Public Service Superannuation Act* to the date employment ceased.

Completion of Form

Care should be taken when completing this form since, under most circumstances, an election is a binding, irrevocable agreement. Please ensure that the dates of service are complete and accurate. The dates of service must reflect the entire period of service, i.e. from the 1st of the month following your 65th birthday or the date you stopped contributing (whichever is later) to the date you retired.

Forwarding of Form

Once completed, Copy 1 of this form must be forwarded to Superannuation Directorate within the prescribed time; Copy 2 should be retained for your record. Use of registered mail is recommended and the receipt of registration should be kept for your record. The date on which this form is mailed must be indicated in the space provided in Part "A".

Past Service

The period of service for this election is subject to the following criteria in order to qualify as elective:

- must have occurred after January 31, 1976,
- must have been lost because the annuitant was in receipt of CPP/QPP retirement benefits after the age of 65.

INSTRUCTIONS TO SUPERANNUATION DIRECTORATE

The date of receipt, registration number and initials must be recorded in the space provided in Part "B".

INSTRUCTIONS AU PENSIONNÉ

Remarque : Vous devez racheter la période entière de service antérieur à la fonction publique à compter de la date où les cotisations au compte de pension de retraite de la fonction publique ont cessé selon l'alinéa 5(1)(j) de la *Loi sur la pension de la fonction publique* jusqu'à la date de la cessation d'emploi.

Comment remplir le formulaire

Il convient de remplir ce formulaire avec soin car, dans la plupart des cas, ce choix constitue une entente exécutoire et irrévocable. Veillez à ce que les dates de service soient complètes et exactes. Les dates de service doivent représenter la période complète du service, c'est-à-dire à compter du 1^{er} du mois suivant la date à laquelle vous avez eu 65 ans ou la date à laquelle vous avez cessé vos cotisations (la dernière étant retenue) jusqu'à la date de votre retraite.

Transmission du formulaire

Lorsque rempli, l'exemplaire 1 de ce formulaire doit être transmis à la Direction des pensions de retraite dans les délais prescrits; l'exemplaire 2 doit être conservé pour vos dossiers. L'envoi par courrier recommandé est suggéré et le reçu d'inscription devrait être placé dans vos dossiers. La date à laquelle ce formulaire est posté doit être inscrite dans l'espace prévu à cette fin dans la Partie «A».

Service antérieur

La période de service faisant l'objet de la présente entente doit répondre aux critères suivants pour être admissible :

- elle doit être postérieure au 31 janvier 1976;
- elle doit avoir été rejetée parce que le pensionné recevait des prestations de pension au titre du RPC ou du RRQ, et qu'il était âgé de plus de 65 ans.

INSTRUCTIONS À LA DIRECTION DES PENSIONS DE RETRAITE

La date de réception, le numéro d'inscription et les initiales doivent être inscrits dans l'espace prévu à cette fin dans la Partie «B».